

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
ARRETE N° 2025-01-CM-02**

**ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL  
Au droit de la Parcelle Section ZV n° 17  
située Le Domaine  
73250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY**

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,  
**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,  
**Vu** la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « Rue du Général Ménabréa (VC n°18) » au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière et la parcelle cadastrée section ZV n° 17,  
**Vu** le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Frédéric DUMONT, géomètre expert à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY en date du mercredi 23 octobre 2024, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017)

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée au point suivant :  
- 699 (borne OGE nouvelle)

Nature des limites : Le point 699 est situé à 1.60m du bord de l'enrobé.  
Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

**Article 2 :** La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.  
La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.  
Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et à Frédéric DUMONT, Géomètre-Expert.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du département concerné dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY,

Le 17/01/2025

**Le Maire,**

**Michel BOUVIER**



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le :

Arrêté notifié par courrier simple à Frédéric DUMONT, Géomètre-Expert le :

Arrêté affiché aux portes de la mairie le :

Commune de SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

Lieu-dit " La Gare "

PLAN D'ÉTAT DES LIEUX PORTANT DÉFINITION DE L'ALIGNEMENT

Parcelle : Section ZV, n° 17

Echelle : 1/250



Topographie

- Borne de remembrement
- Borne OGE
- Borne pierre
- ▽ Piquet bois
- ▨ Bâti. dur
- Bord enrobé
- 189 Numéro Cadastral
- Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000. L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété.
- Mur mitoyen
- Mur privatif
- Clôture
- Talus
- Bordure / trottoir
- Bord chemin
- Bâti. léger

Alignement effectué le 23/10/2024

- Borne OGE nouvelle
  - ° 699 Alignement du Domaine Public
- Rue du Général Ménabréa

Les limites indiquées sur le plan de bornage par des lettres ont été validées contradictoirement avec les riverains concernés.  
Le procès-verbal de bornage complet dressé est conservé dans les archives du cabinet Géode, géomètres-experts et consultable sur demande.  
Les cotations exprimées représentent des distances horizontales.

Coordonnées - Points de rattachement			
MAT	X	Y	Nature du point
737	1946269.99	4266552.63	Clou d'arpentage
738	1946245.35	4266549.05	Clou d'arpentage
739	1946217.02	4266538.59	Clou d'arpentage
740	1946188.38	4266529.72	Clou d'arpentage
741	1946163.14	4266521.34	Clou d'arpentage
Coordonnées - Point d'alignement			
MAT	X	Y	Nature du point
699	1946192.31	4266532.60	Borne OGE nouvelle

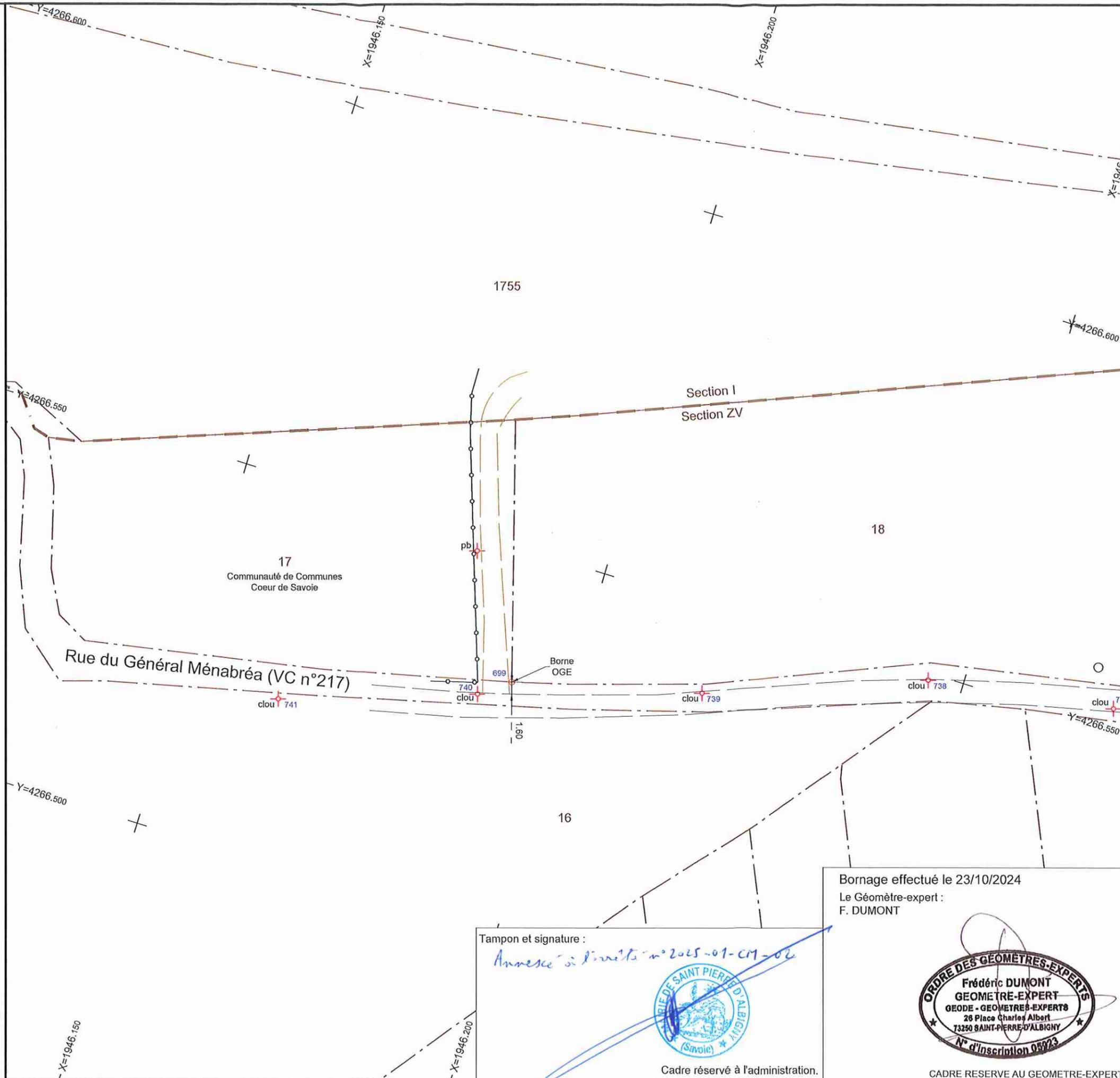
Système Géodésique RGF93-Projection CC45  
Géoréférencement effectué par Système GNSS temps réel connecté au réseau TERIA

**géode**

26 Place Charles Albert  
73250 Saint-Pierre-d'Albigny  
Tel : 04 79 71 49 49  
Mail : stpierre@geode-experts.fr

Dossier : GS 246183

Levé de calage effectué le : 23/10/2024 - FD  
Fichier : 246183.dwg  
Présentation : Plan\_Alignement\_500  
Plan établi le : 26/11/2024 - VC  
Mis à jour le :



Tampon et signature :  
*Annexe si limite n° 2025-01-CM-02*

Bornage effectué le 23/10/2024  
Le Géomètre-expert :  
F. DUMONT



Cadre réservé à l'administration.

CADRE RESERVE AU GEOMETRE-EXPERT

REPRODUCTION INTERDITE ET STRICTEMENT RESERVEE - L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.